



Conseil des Affaires Administratives et Financières
Zone Amlasud
27 juin à 17h05 Heure Paris

Présents: ALVAREZ Fabrice, BOITARD Simon, CHERY Sandrine, COUTURIER Arnaud, GOMEZ Maria, LEHMANN Peggy, POUILLET Jean Joseph, RAUFAST Régis, STURBAUT Françoise, VALDMAN Deborah

Excusés: DEPETRIS Frédéric

La séance s'ouvre en distanciel (zoom) à 17h05, heure de Paris. Elle est présidée par Régis RAUFAST

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Vérification du quorum
2. Désignation du secrétaire adjoint de séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du compte rendu du précédent CAAF
5. Point financier
6. Budget IRF
7. Point Master MEF
8. Suivi PRF et CPS (Formations, Ambassadeurs en herbe)
9. Droit de tirage pour la formation
10. Questions diverses

Avant de commencer à traiter les points à l'ordre du jour, Le président du CAAF exprime, au nom du CAAF, tout le soutien aux lycées de Bolivie suite au coup d'état militaire de ce mercredi. La situation semble se calmer aujourd'hui.

Point N° 1 : Vérification du quorum.

10 membres sont présents sur 11, le quorum est atteint.

Point N°2 : Désignation du secrétaire adjoint de séance.

Simon BOITARD est le secrétaire adjoint de cette séance.

Point N°3 : Adoption de l'ordre du jour.

cinq questions diverses sont ajoutées :

- 1) Rentrée 2024 , extensions d'homologation de deux établissements
- 2) Opération POECLIC
- 3) Activités sportives de la zone AMLASUD
- 4) Finale AAEH
- 5) Demande de rémunération du référent Orion

Décision 2024-05 : L'ordre du jour modifié avec ces 5 ajouts de questions diverses est adopté à l'unanimité : 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Point N°4 : Adoption du compte rendu du précédent CAAF
Sans remarque, Le compte rendu est adopté.

Décision 2024-06 : Le compte rendu du CAAF du 8 avril 2024 est adopté à l'unanimité : 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Point N°5 : Point financier

Validation de la modalité de remboursement des actions pédagogiques 2023.

Bilans financiers reçus et prêts à être payés :

- Résidence d'artiste Erik L'Homme (Buenos Aires-Martinez et Montevideo) : les dépenses ont été très diverses entre les trois établissements, sachant que Buenos Aires a pris en charge les billets d'avion et l'hôtel. C'est donc l'établissement qui a supporté la plus grosse charge. Montevideo a eu les frais de bateau entre l'Uruguay et l'Argentine. Martinez a très peu de dépenses, simplement des achats de livres.
- Momo et Lolotte (Santiago et Buenos Aires) : retours de bilans financiers de Santiago et Buenos Aires, mais pas de Santa Cruz.
- Prix Macondo (Santiago, Buenos Aires, Conception, La Paz et Montevideo): 5 établissements ont rendu leurs bilans financiers pour le remboursement de la subvention correspondante.

Mme Peggy LEHMANN propose que la modalité de remboursement pour la résidence d'artiste et le prix Macondo se fasse au prorata des dépenses prises en charge par chaque établissement en respectant le même pourcentage de subvention pour chacun.

Décision 2024-07 : Répartition des remboursements des deux actions pédagogiques selon le pourcentage de dépenses exécutées : Avis favorable à l'unanimité : 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Point N°6 : Budgets IRF

Budget rectificatif n°1

Le BR était à rendre le 12 avril, ce qui a été court sachant que le PRF a été validé le 3 avril en CPS.

A cette époque, le PRF comportait 35 stages et comptait 453 inscrits sachant qu'au budget initial, il était prévu 34 stages et 422 inscrits ce qui ne représente pas une grande variation avec les projections de base. Le nombre de missions établissement du budget initial ont été maintenues au budget rectificatif 1. Lors du BR2, nous pourrions ajuster avec le nombre de missions définitif. Actuellement, 74 missions avec déplacement sont validées.

Les 35 stages sont évalués à 727 millions de pesos argentins. En ajoutant les différentes missions, les participants au MENJ, les séminaires et les participants au CNED, le budget total de formation s'élève à 1 milliard de pesos. Ce chiffre peut paraître important par rapport au budget initial qui était de 379 millions, mais ce qui fait augmenter autant les chiffres est l'effet taux de change.

En effet entre le taux de change utilisé pour le budget initial et celui du BR1, il y a une variation de plus de 263%

Ainsi, si l'on compare les budgets en euros, nous passons de 1,4 millions d'euros en BI à 1.1 au BR. Mais en pesos argentins, le budget passe de 380 millions à 1,1 milliards

Le reste des augmentations sont également dues à l'effet taux de change. Ainsi les dépenses sur actions pédagogiques (AP, UNSS...) n'augmentent que pour suivre le nouveau taux de chancellerie, le montant en euros n'ayant pas changé.

Les dépenses administratives augmentent dans une moindre mesure pour contenir le volume total des dépenses.

Au niveau des recettes, l'impact du taux de change n'est pas le même car le taux de chancellerie utilisé pour la facturation est de n-1. Il n'y a donc pas ce même effet et les recettes n'augmentent pas au rythme des dépenses. Dans le cadre d'un dialogue de gestion avec les services de la DAF, une exception a été décidée pour facturer la seconde partie de l'année au taux de change actualisé en 2024 ce qui fait augmenter les recettes de 200 millions de pesos.

Le solde budgétaire de l'exercice est donc un déficit de 650 millions de pesos, 582 en incluant les flux budgétaires.

Décision 2024-08 : Budget rectificatif n°1 2024 : Avis favorable à l'unanimité : 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Budget initial 2025

Le budget initial 2025 était à élaborer pour le 15 mai, sachant que le PRF 2024 était à peine commencé. Ce BI est donc construit sur la base du PRF 2024 qui a été voté au CAAF du 8 avril :

- 34 stages, 442 stagiaires.
- 97 missions.
- 8 participants au stage MEENJ/AEFE.
- 1 séminaire de rentrée.

Le budget des déplacements et missions (EDU115) s'élève à 1,3 milliards. Il est calculé sur la base des déplacements actuels avec une augmentation d'IPC de 60% pour la partie argentine (prévision du FMI pour 2025) et avec le taux de chancellerie actuel.

18 millions soit 20 000 euros pour les actions pédagogiques, (AP-UNSS) et 3 millions pour les dépenses administratives.

La partie recettes est calculée sur la base du taux de change actuel. Soit 477 millions. Ce sera sûrement un peu plus avec l'effet taux de change qui va continuer d'évoluer.

Au total ce sont donc 1,3 milliard de dépenses pour 477 millions de recettes et un déficit budgétaire de 886 millions.

En intégrant les flux budgétaires, la projection de trésorerie est négative de 550 millions de pesos.

Décision 2024-09 : Budget initial 2025 : Avis favorable à l'unanimité : 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Point N°7 : Point Master MEEF

Un dispositif MASTER MEEF est en train de se mettre en place sur la zone AMLASUD, mais aussi AMLANORD.



Deux réunions sont organisées : une réunion d'information pour les équipes de direction et une autre le mercredi 26 juin pour les enseignants potentiellement intéressés, menée par le directeur adjoint et la directrice des études de l'Inspe de Clermont et Mme Sabine Bobée qui est l'IA-IPR chargée de ce dossier à l'agence.

Les personnes intéressées doivent contacter leur chef d'établissement et directeur qui réuniront la CFC pour validation et saisie sur Atena. À partir de là, les candidats validés par les CFC envoient les dossiers à une adresse qui sera indiquée à l'IRF.

Ce dispositif apparaît dans les plans de formation 2024 et 2025, puisque la formation démarrerait en septembre et se déroulerait sur l'année scolaire.

La prise en charge financière est de 50% pour l'AEFE/IRF et 50% à la charge du candidat ou de son établissement.

Les candidatures validées par les CFC seront transmises à l'adresse indiquée en fin de dossier (adresse générique IRF avec copie à Sandrine Chéry, IEN).

Il y aura 20 places pour le M1. C'est une avancée importante pour les personnels en contrat local.

Point N°8 : Suivi PRF et CPS

Le CPS présente un projet sportif :

Les jeux des Amériques : c'est une action pédagogique qui est proposée au niveau du secteur Amériques sur les trois zones. Zone Amérique du Nord, AMLASUD et AMLANORD.

L'événement est déclaré sous forme d'AP interzone de la ligue sportive et sera porté par le lycée français international de Panama, également organisateur de l'événement. Il aura lieu du 6 au 12 avril 2025.

Ce projet a pour but de rassembler des élèves d'une quinzaine d'établissements au prorata du nombre d'élèves par tranche d'âge retenue, 6 établissements sur la zone AMNORD, 5 établissements sur AMLANORD et 4 établissements sur AMLASUD, avec des équipes mixtes de 6 élèves : 3 filles, 3 garçons, accompagnés par 2 adultes, plus éventuellement un JRI.

Les élèves participeront durant 6 jours à des épreuves sportives classiques et à des épreuves sportives qui sont liées à un sport traditionnel du pays, que les établissements pourront proposer.

Le financement du projet n'est pas à la charge de l'IRF : en effet, comme il s'agit d'une AP interzone de la ligue du sport scolaire, le projet est financé par l'AEFE à hauteur d'environ 10 000 euros, et par les établissements.

Pour participer il est indispensable que les établissements aient adhéré à la ligue UNSS.

Décision 2024-10 : Validation du projet Jeux des Amériques : Avis favorable à l'unanimité : 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Par ailleurs, la CPS propose une nouvelle formation et 2 prévues au PRF et qui devaient être fixées au calendrier et précisées dans leur programme :

Formation interzone EMFE-CPAIEN : cette formation aurait lieu à Mexico avec les formateurs des Amériques : du Nord, Amérique latine nord et Amérique latine sud.

Formation des assistants et assistantes de direction : Date prévue le 10 et 11 septembre puisque Stéphane BERGEOT viendrait à Buenos Aires et pourrait coupler avec un temps de travail avec l'équipe de l'IRF et un temps de travail avec les formateurs lors de leurs rencontres des 12 et 13.

Formation proviseurs adjoints : formation interzone à Bogota. Les dates prévues (à confirmer) seraient les 23 et 24 septembre.

Décision 2024-11 : Validation des formations : Avis favorable à l'unanimité : 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Point 9: Droit de tirage pour la formation

Il est proposé pour le plan de formation 2025 de ne pas établir de droit de tirage à titre expérimental mais de garder le même volume de formation, ceci pour voir comment peuvent s'autoréguler les inscriptions au niveau de la zone. En cas de besoin, l'IRF fera des arbitrages pour certains stages au prorata de la taille de chaque établissement.

Délibération 2024-12 : suppression du droit de tirage à titre expérimental pour 2025 : Avis favorable à l'unanimité : 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Point 10 : Questions diverses

- 1) Extension d'homologation pour deux établissements : A la rentrée prochaine, La Serena sera homologuée au cycle 2 également et Arequipa jusqu'au niveau 6^{ème}.
- 2) Opération POECLIC : un formateur (autrefois de la zone AMLASUD, désormais sur la zone ZESE) demande le remboursement de frais Occasionnés par la

location d'un site Internet nécessaire à la gestion du projet poéclic. Ce dernier n'ayant pas fait l'objet d'une action pédagogique et la demande arrivant postérieurement à la dépense, le CAAF n'accepte pas sa prise en charge par l'IRF.

Décision 2024-13 : prise en charge de dépenses dans le cadre de l'opération POECLIC :
Refus à l'unanimité : 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- 3) Activités sportives de la zone AMLASUD : voir point sur les jeux des Amériques ci-dessus.
- 4) Final AAEH : la finale de zone l'année prochain aura lieu à Santiago
- 5) Rémunération du référent Orion : Mme Françoise STURBAUT demande le paiement de deux heures à la référente Orion de la zone qui est un personnel administratif du lycée Jean Mermoz et assume ces fonctions en plus de son travail d'assistante de direction. Le président de l'IRF informe qu'il n'y a pas de budget pour cela et qu'il est en attente d'une réponse de l'agence sur ce point.

Plus de point à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h30, heure de Paris.